

Didactique et apprentissage

Si l'on prend comme objectif la compréhension d'une notion donnée, il est inévitable qu'on soit amené à se poser la question de ce qui fait que l'élève parvient ou ne parvient pas au niveau de compréhension visé. C'est ainsi qu'on aborde la question de « l'activité cognitive » de l'élève, ce que l'on appelait autrefois le « raisonnement ». Cognitif signifie ici qu'il s'agit d'actions ou de modes de pensée en rapport avec un domaine de connaissance déterminé. En effet, il ne s'agit pas de dégager des lois générales, comme tente de le faire la psychologie, mais de s'intéresser à la manière dont l'élève traite un contenu et une situation donnés.

Jean JULO, (« La didactique, c'est quoi exactement ? », Cahiers de Beaulieu, n° 7. Rennes, Université de Rennes-I. 1989. p.77)

Envisager l'enseignement comme la dévolution à l'élève de la responsabilité de l'usage et de la construction du savoir, conduit à des paradoxes qu'il est utile de signaler. (...)

Plus le professeur cède aux demandes de l'élève et dévoile ce qu'il désire, plus il dit précisément à l'élève ce que celui-ci doit faire, plus il risque de perdre ses chances d'obtenir et de constater objectivement l'apprentissage qu'il doit viser en réalité.

C'est un premier paradoxe : ce n'est pas tout à fait une contradiction, mais le savoir et le projet d'enseigner vont devoir s'avancer sous un masque.

Ce contrat didactique met donc le professeur devant une véritable injonction paradoxale : tout ce qu'il entreprend pour faire produire par l'élève les comportements qu'il attend, tend à priver ce dernier des conditions nécessaires à la compréhension et à l'apprentissage de la notion visée : si le maître dit ce qu'il veut, il ne peut plus l'obtenir.

Mais l'élève est, lui aussi, devant une injonction paradoxale : s'il accepte que, selon le contrat, le maître lui enseigne les résultats, il ne les établit pas lui-même et donc n'apprend pas. Si au contraire, il refuse toute information de la part du maître, alors la relation didactique est rompue.

Guy BROUSSEAU (« Fondements et méthodes de la didactique des mathématiques », Recherches en didactique des mathématiques, n° 7.2. Grenoble : La Pensée sauvage. 1986. p. 66)

Les travaux actuels de didactique s'accordent très massivement sur l'aspect constructiviste de l'acquisition des connaissances, même si leurs problématiques et méthodologies sont variées, les unes s'inspirant par exemple du courant piagétien, alors que d'autres se réfèrent davantage à la psychologie cognitive qui modélise le traitement de l'information en interaction avec les acquis de l'intelligence artificielle.
(...)

Quels que soient les points en discussion, on reconnaît largement que la compréhension est quelque chose qui ne se transmet pas et qui ne peut s'opérer que moyennant la participation centrale de l'apprenant. Cela ne signifie nullement que l'enseignant n'ait pas une fonction centrale au cours de l'apprentissage, mais que celle-ci ne doit pas être pensée comme substitutive. Mieux vaut parler avec Bruner de « fonction d'étayage » de l'adulte, c'est-à-dire d'un mode d'intervention qui essaie de se régler sur le fonctionnement intellectuel de l'élève, afin de mieux en réussir le dépassement.

Jean-Pierre ASTOLFI, Michel DEVELAY (La didactique des sciences. Paris : PUF, Que sais-je ? 1988, pp. 66-67)

La didactique, un terme difficile à circonscrire

L'expression Didactique des Langues Étrangères (DLE) a succédé au milieu des années 1970 à l'ancienne dénomination Pédagogie des langues. Ce mot provient du grec *didaskhein*, enseigner. La définition de la didactique n'est pas une chose simple et a donné lieu à d'innombrables controverses. L'une des raisons expliquant la difficulté de définir précisément ce concept tient dans sa nature même :

- quel(s) champ(s) disciplinaire(s) la didactique des langues recouvre-t-elle,
- quel est son degré d'autonomie par rapport à des disciplines voisines,
- a-t-elle une place originale dans les sciences humaines, constitue-t-elle une discipline scientifique autonome ?

La DLE peut être considérée comme présentant des options d'enseignement/apprentissage communes à toutes les langues. On peut également envisager que chaque langue a des caractéristiques originales qu'il est nécessaire de distinguer. Dans cette optique, la didactique du français langue étrangère (DFLE) constitue un sous-ensemble de la DLE.

Qu'est-ce que le FLE ?

Le terme de Français Langue Étrangère (FLE) représente l'enseignement du français à un public non-francophone, dont la langue maternelle n'est pas le français. Il désigne le français en tant que langue d'apprentissage. Les cours de FLE sont donc destinés à un public non-francophone. Ils sont dispensés par des professeurs spécialisés ayant une bonne maîtrise du français.

Le FLE est à distinguer du FLM (Français Langue Maternelle) qui correspond à l'enseignement du français pour les natifs de cette langue.

Le Français Langue Étrangère consiste donc à apprendre la langue de Molière à des apprenants (généralement des adultes) via des *méthodes d'enseignement spécifiques* et adaptées.

Il faut savoir qu'il existe en réalité deux types de cours de FLE :

- ceux destinés aux *non francophones* qui souhaitent apprendre le français ;
- et ceux destinés aux *francophones* qui souhaitent enseigner le français.

Pourquoi enseigner/apprendre le français ?

Du point de vue linguistique, nous acceptons que le français appartienne au groupe des langues romanes qui sont dérivées du latin qui est une langue catégorisée dans la famille des langues indo-européennes. Ce terme « indo-européen » a été premièrement introduit en 1816 par un linguiste allemand Franz Bopp. Ces langues se sont géographiquement répandues sur la plupart des pays de l'Europe et de l'Asie. De nombreuses langues se trouvent dans cette famille notamment le français, l'anglais, le roumain, l'espagnol, l'italien, l'allemand, etc.

Aujourd'hui, plus de 200 millions de personnes parlent français sur les 5 continents et dans 70 États à travers le monde. Après l'anglais, il est à la fois une langue officielle de travail à l'ONU, dans l'Union européenne, à l'UNESCO, à l'OTAN, au Comité International Olympique, au BIT, à l'OCDE, à la Croix Rouge Internationale et dans plusieurs établissements internationaux. 39,87 % de la population de l'Europe, 36,03 % de la population de l'Afrique Subsaharienne et de l'Océan Indien, 15,28 % de la population de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient, 7,66%, de la population de

l'Amérique et des Caraïbes et 1,16 % de la population de l'Asie-Océanie sont francophones.

De nombreuses raisons peuvent amener à apprendre ou enseigner le français. D'une part, le français a un rôle très important dans de nombreux pays francophones en tant que langue culturelle, éducative, administrative, diplomatique et commerciale. D'autre part parler le français, c'est une occasion pour trouver un bon travail. À la fois, c'est une langue internationale qui est couramment utilisée dans plusieurs domaines comme la mode, le théâtre, le cinéma, les chansons, les arts visuels, la cuisine, la danse, l'architecture, etc.

Le français est également la troisième langue utilisée sur internet après l'anglais et l'allemand. Comprendre le français nous permet de suivre des émissions internationales en langue française (TV5, France 24, Radio France Internationale) et communiquer avec les francophones sur tous les continents à l'aide de ces grands médias internationaux en français. Par ailleurs, parler le français facilite l'accès et l'apprentissage de plusieurs langues, notamment l'espagnol, l'italien, le portugais, le roumain et aussi l'anglais. Car, plus de 50 % du vocabulaire de l'anglais actuel a été fourni par le français.